

Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

Sur une idée suggérée par le rapport Ortoli, dont l'inspirateur était Jacques DELORS, l'Agence nationale pour l'emploi fut créée le 13 juillet 1967 par Jacques Chirac, alors secrétaire d'Etat aux affaires sociales chargé des problèmes de l'emploi sous le gouvernement Pompidou.

En 1966, le pays ne comptait que 174 000 demandeurs d'emploi.

L'ANPE est un service déconcentré de l'Etat et au titre de cette compétence, ce service doit assurer au local l'application des décisions de l'administration centrale.

Les agences proposaient l'accès à :

- des prestations d'accompagnement à la recherche d'emploi (individuelles ou collectives),
- à la construction d'un projet professionnel,
- à la réalisation de bilans de compétences,
- au suivi des demandeurs d'emploi les plus en difficulté.